

## Pôle Wallon de Gestion Différenciée

Frédéric Jomaux  
Rue de la Vellerie, 135  
7700 Mouscron  
Tél : 0470 99 03 19  
[frederic@gestiondifferentiee.be](mailto:frederic@gestiondifferentiee.be)



# PROPOSITION D'INFORMATION ET DE CONSEIL AUX COMMUNES POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES VERTS

Madame, Monsieur,

Le Pôle wallon de Gestion Différenciée est un outil à votre disposition. Il a pour objectif de vous aider à opérer, en douceur, une transition vers de nouveaux modes de gestion des espaces verts.

Cet accompagnement pourra prendre plusieurs formes :

- La sensibilisation, l'information et la formation des gestionnaires des espaces verts publics,
- Le conseil méthodologique auprès de ces gestionnaires,
- La conception d'outils de sensibilisation et de communication à destination des citoyens et du personnel communal,
- Le développement d'échanges entre les gestionnaires (visites de terrain, journées d'informations, etc.),
- La collecte et la diffusion d'informations relatives à la gestion différenciée,
- Le partage d'une base de données des acteurs wallons en gestion différenciée (entreprises, bureaux d'études, associations, organes de formations...)

Vous trouverez ci-dessous une présentation plus détaillée de quelques actions que nous pouvons d'ores et déjà vous proposer. Ces services vous sont proposés gratuitement grâce au soutien financier du Ministre wallon de l'Environnement.

N'hésitez à nous contacter pour de plus amples informations.

*Vous avez besoin d'une information générale sur ce que signifie la gestion différenciée (GD) et ce qu'elle peut impliquer pour votre commune ?*

Le Pôle propose de vous présenter la GD devant votre conseil communal et/ou en plus petit comité, avec les responsables de votre commune impliqués dans l'environnement (échevin de l'environnement, éco-conseiller, responsables des espaces verts...).

- La présentation de la GD lors d'un conseil communal :

Durée : entre 30 minutes et 1 heure

- La présentation de la GD aux responsables impliqués dans l'environnement :

Durée : entre 30 minutes et 1 heure

*Vous avez besoin d'un accompagnement plus poussé pour débiter concrètement la GD dans votre commune ?*

Le Pôle vous propose une présentation des actions possibles à développer et des partenaires actifs en GD pour parvenir à une gestion plus écologique de vos espaces verts. Celle-ci s'appuiera sur une visite préalable de vos espaces verts par un membre du Pôle accompagné d'un ou de membre(s) du personnel communal, afin de démarrer à partir des pratiques écologiques déjà acquises au sein de votre commune. Cette visite de terrain permettra également de réfléchir ensemble aux priorités de changements à apporter dans les pratiques de gestion actuelles.

Publics cibles : mandataires, responsables des espaces verts, éco-conseiller et ouvriers.

Attention : Pour la présentation du bilan, nous insistons sur la présence à la fois d'au moins un échevin, du responsable des espaces vert, de l'éco-conseiller et des ouvriers.

Durée : 2 à 3 heures de visite sur le terrain. 2 à 3 heures pour la présentation du bilan et des actions à mener.

*Vous avez besoin d'une méthodologie pour mettre en place la Gestion différenciée dans votre commune ?*

Le Pôle vous propose une formation sur la classification des espaces verts. Il s'agit d'apporter aux responsables le bagage méthodologique nécessaire pour franchir les étapes permettant la mise en place de la GD dans votre commune.

Publics cibles : responsables chargés de la mise en place des plans de gestions environnementaux.

Durée : 3 à 4 heures minimum.

*L'implication du personnel de terrain* dans la mise en place d'une gestion différenciée est essentielle. C'est pourquoi nous leur proposons un atelier durant lequel nous aborderons les techniques de gestion différenciée sur base de photos prises dans la commune (lors du bilan). Cet atelier permettra aux ouvriers d'apporter leurs idées et de s'approprier le concept de gestion différenciée en lien direct avec les aménagements de la commune.

Publics cibles : responsables et ouvriers du service des espaces verts.

Durée : 3 à 4 heures

*Vous souhaitez que les citoyens comprennent et acceptent vos nouvelles pratiques ?*

La gestion différenciée ne peut s'implanter dans votre commune sans un travail important de communication auprès des citoyens. Pour cela, le Pôle vous propose une formation sur les étapes essentielles à l'élaboration d'une stratégie de communication efficace.

Publics cibles : responsables impliqués dans la gestion de l'environnement (échevins, écoconseiller,...).

Durée : 3 à 4 heures

Le Pôle vous propose également **un accompagnement en communication**. Celui-ci consiste à créer (création graphique et choix des textes) des dépliants, des posters ou tout autre support de communication correspondant à vos besoins.

Cela peut également être la réalisation un exposé (avec ou sans la présence du pôle) pour présenter les actions de la commune.

La condition pour bénéficier de ce dernier service est la mise en place par la commune d'au moins une action identifiée lors des formations ou lors de la réalisation de votre plan de gestion différenciée.

*Remarque* : dans le cas de création de documents par le pôle, la multiplication et la distribution des supports sont à charge de la commune. Le pôle ne réalise que les maquettes.

*Vous souhaitez collecter et/ou diffuser de l'information sur la gestion différenciée ?*

Le Pôle GD collecte toutes les informations liées aux principes, aux techniques et aux pratiques en matière de gestion différenciée. Dans ce cadre, vous pourrez profiter de notre base de données sur les ressources, services et formations disponibles en Région wallonne. De plus, vos

expériences communales pourront être valorisées via notre lettre d'information, colloques et notre site Internet ([www.gestiondifferentiee.be](http://www.gestiondifferentiee.be))

### *Récapitulatif*

<b>Étapes</b>	<b>Publics</b>	<b>Durée</b>
Séance d'information	Bourgmestre, échevins, éco-conseiller et responsable espaces verts	30 à 60 minutes
Visite des espaces verts	Responsable espaces verts et/ou éco-conseiller	2 à 3 heures (printemps, été et début de l'automne)
Bilan de la visite et discussion	Bourgmestre, échevins, éco-conseiller, responsable espaces verts et ouvriers	2 à 3 heures de visite 2 à 3 heures pour la présentation du bilan
Formation à la GD : Méthodologie	Eco-conseiller, responsable espaces verts et éventuellement les chefs d'équipe	3 à 4 heures
Atelier sur la gestion différenciée	Responsable espaces verts et ouvriers	3 à 4 heures
Formation à la communication	Responsables de la communication en interne et en externe sur le thème de l'environnement	3 à 4 heures

